



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon,
tenue le **vendredi 30 mai 2025, 11 h** à la salle communautaire sise
au **544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon**, sous la présidence du
maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Madame Chantal Crête
Madame Anik Bois (par téléconférence)
Madame Manon Bastien Couturier
Monsieur Gilles Ladouceur
Monsieur Don Saliba
Monsieur Jocelyn Martel (absence motivée)

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde
Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Consultation publique / Référendum – Projet minier La Loutre.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard
atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du
Conseil tel que requis par le Code municipal du Québec.

1.

164-05-2025
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à **11 h 08**.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

165-05-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3.

166-05-2025

Consultation publique / Référendum – Projet minier La Loutre

CONSIDÉRANT QUE plusieurs titres miniers d'exploration exclusive, (claims) sont détenus dans la Municipalité de Lac-Simon ainsi que dans les Municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité minière soulève des préoccupations environnementales, économiques, de nuisances et de la qualité de vie auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'activité minière dans la région représente des enjeux de cohabitation avec le tissu socio-économique actuel ainsi que la vision du développement économique promulguée par la MRC et la Municipalité de Lac-Simon depuis des décennies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est un territoire de villégiature et d'activités récréotouristiques depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QU'une mobilisation citoyenne sans précédent a exprimé des préoccupations et inquiétudes concernant les risques attribuables à l'activité minière;

CONSIDÉRANT QUE des résidents de Lac-Simon utilisent l'eau du lac comme source d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un projet minier viendrait changer complètement la vocation du territoire et que les activités économiques actuelles pourraient connaître un déclin significatif à l'arrivée d'un projet minier;

CONSIDÉRANT QUE le territoire concerné par les titres d'exploration exclusif est déjà fréquenté et utilisé par les résidents, villégiateurs et touristes, entre autres pour la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, le vélo, les pistes de VTT et de motoneiges;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire a un potentiel de conservation et d'activité économique compatible avec le récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE les projets miniers utilisent une quantité importante d'eau potable et rejette des eaux usées traitées dans le bassin versant qui alimente le territoire et qui serait situé en bordure de plusieurs lacs, marais, milieux humides, ruisseaux du bassin versant de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite s'assurer que la population puisse se prononcer directement sur la présence d'activités minières sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et les référendums prévoit les modalités pour la tenue d'un référendum consultatif;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la tenue d'un référendum sur la question suivante : Êtes-vous favorable à l'implantation d'un projet minier de graphite à ciel ouvert se situant au nord-est de la Municipalité de Lac-Simon ?;

QUE la date fixée pour la tenue du référendum soit le 31 août 2025;

QUE le budget nécessaire à la tenue du référendum, estimé à 20 000 \$, moins le 5 000 \$ de l'Alliance;

QUE la présidente d'élection organise ledit référendum conformément à la loi.

POUR = 4 CONTRE = 1

ADOPTÉE à la majorité



4. Période de questions

Il n'y a aucune personne qui assiste à la séance extraordinaire.

5.

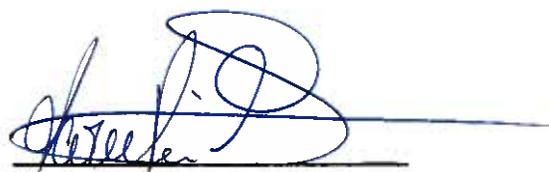
167-05-2025
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 11 h 18.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

